

FLEXY

Peinture pour bateaux pneumatiques

Description du produit

Peinture semi-brillante mono- composant. Elle présente une excellente adhérence et flexibilité. Elle est adaptée au revêtement des bateaux pneumatiques et du vinyle. Idéale pour remettre en état les vieux bateaux pneumatiques.

Caractéristiques

TEINTES:	Blanc, Gris, Jaune, Orange, Rouge, Noir
EXTRAIT SEC EN VOLUME:	40-45%
MASSE VOLUMIQUE:	1,25-1,30
COV:	550-580 g/l
CONDITIONNEMENT:	0,5L
SHELF-LIFE:	48 mois (conserver entre 5°C et 35°C, ne pas exposer au soleil)
POUVOIR COUVRANT:	10-11 mq/l par couche
APPLICATION:	Pinceau, Pistolet
DILUANT	N. 4
PROPORTION DE MELANGE	Monocomposant

Application

Préparation de la surface:

BOUDINS DE BATEAUX PNEUMATIQUES: Dégraisser, Poncer à l'abrasif grade 280-320 (légèrement, sans endommager).

Application:

BROSSE: Appliquer 2 couches.

AIR SPRAY: Appliquer 2-3 couches (80 micron humide par couche). Taille de buse: 1.6-1.8 mm, pression 45-60 PSI. Max 10% Diluant N. 4.

Temps de séchage

	10° C	20° C	30° C
HORS POUSSIERE	45 min	30 min	20 min
AU TOUCHER	5 heures	3 heures	2 heures
POUR RECOUVREMENT	12 heures	6 heures	4 heures

POUR IMMERSION

24 heures

12 heures

8 heures

Remarques:

- Mélanger soigneusement le produit jusqu'à obtention d'une consistance homogène.
- La température ambiante devra être comprise entre 5°C et 35°C.

Santé et sécurité

Veuillez respecter les indications écologiques et préventifs affichés sur le récipient. Une fiche de sûreté de matériel pour le produit a été publiée. Informations détaillées concernant les risques de santé et sûreté et précautions pour l'utilisation de ce produit sont spécifiées dans la fiche de sûreté du produit. Mesures de secourismes, se référer à la section 4. Manipulation en stockage, se référer à la section 7. Information de transportation, se référer à la section 14. Information réglementaire, se référer à la section 15.

Ne pas jeter les bidons vides ou les résidus de peinture dans les égouts. Utiliser les poubelles mises à votre disposition. Il est conseillé de laisser durcir les résidus de peinture avant de les jeter. Les résidus ne peuvent être jetés avec les déchets ménagers ou dans une déchetterie sans autorisation. L'élimination de ces déchets doit être effectuée selon la réglementation locale en vigueur.